Buchillon

Extrait du

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Mardi 1er décembre 2020

Présidée par Mme ANNABEL PULCRANO, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 27 octobre 2020
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n°4/2020 relatif à la construction d'un hangar et d'une surface pour le compactage des déchets verts pour la Commune de Buchillon, demande de crédit de CHF 1'150'000.-
   - Rapport de la Commission des finances
   - Rapport de la Commission d'urbanisme
7. Préavis n°6/2020 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, demande de crédit de CHF 1'250'000.-
   - Rapport de la Commission des finances
   - Rapport de la Commission d'urbanisme

8 bis. Postulat proposé par M. Andreia Uffer

8. Préavis n°8/2020 relatif au budget 2021
   - Rapport de la Commission des finances
10. Divers et propositions individuelles

M. Shai Sorek : Le Préavis n°4/2020 porte sur la construction d'un hangar et donc le concept global des panneaux solaires ne sera pas décidé aujourd'hui mais présenté dans une deuxième étape ?

M. Patrick de Preux : Effectivement, nous ne sommes pas du tout contre la pose de panneaux solaires à ce stade. Si nos prestataires disent que la solution d'intégration est la meilleure, il n'y a pas de raison qu'on ne l'adopte pas. Nous n'avons pas évoqué que nous voulions construire un toit sans panneaux solaires.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion.

Le Conseil communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal n°4/2020 relatif à la construction d'un hangar et d'une surface pour le compactage des déchets verts pour la commune de Buchillon, demande de crédit de CHF 1'150'000.-
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 20 voix pour et 1 avis contraire :

1. d'approuver le Préavis n°4/2020 tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'150'000.- d'un hangar et d'une surface pour la déchetterie verte ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités de la commune, ou le cas échéant, d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ;
4. d'amortir ce montant en une fois sur le fonds de réserve des bâtiments futurs (poste 9282.8 au passif du bilan).

7. Préavis n°6/2020 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, demande de crédit de CHF 1'250'000.-

Mme Annabel Pulcrano : Le présent Préavis avait été reporté lors de la séance du Conseil communal du 27 octobre 2020 selon l'article 75 du Règlement communal.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Gian Dorta.

Lecture du rapport de la Commission d'urbanisme par M. Lawrence Breitling.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Beat Schmied : Avant de commencer la discussion sur l'aspect des panneaux, je trouve qu'on devrait laisser le temps à la Municipalité de nous présenter un projet global. C'est un sujet compliqué qui demande du temps. En revanche, je n'aimerais pas que l'on trouve des panneaux solaires sur chaque toit du village.

M. Patrick de Preux : Plus on avance rapidement mieux ce sera, car il y a une certaine urgence avec les appartements communaux pour lesquels nous consommons une grande quantité de mazout. Il faut isoler ces bâtiments et créer une pompe à chaleur, ce qui sera un pas en avant vers une gestion plus harmonieuse en faveur de l'environnement. Contrairement à la ferme, la

Municipalité est fermement opposée à la pose de panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment. Je vais passer la parole à M. le Syndic qui va vous montrer, le peu d'importance énergétique qu'aurait ces panneaux par rapport à leur impact visuel dans la commune et ce que l'on peut faire de mieux ailleurs.

M. Robert Arn : Au projecteur, vous apercevez une vue des parcelles de la commune de Buchillon avec ses infrastructures communales. Tout au nord, la salle de gymnastique avec sa toiture plate où l'on trouve déjà quelques panneaux solaires, mais dont il reste une surface importante à couvrir. En contrebas de la salle de gymnastique, il y a les bâtiments actuels de la voirie, avec deux pans de toit qui sont exposés au sud et qui sont aussi un emplacement favorable pour des panneaux. Au centre, il y a d'immenses surfaces comme le collège possédant deux pans de toit avec une inclinaison absolument optimale et sans oublier le préau couvert. Tout au sud, le bâtiment communal avec un pan de toit relativement vitré qui serait favorable techniquement mais pas idéal. Pour les panneaux solaires, l'idéal est une pente modérée, les pans traditionnels sont moins favorables. Les velux sur le toit de la salle communale gênent également la pose de panneaux. Si l'on couvre tous ces espaces avec des panneaux, on obtient les chiffres suivants : 440 m2 pour la salle de gym, 162 m2 pour la voirie, 200 m2 pour chacun des deux bâtiments du collège et 252 m2 pour le couvert. Donc un total de 1200 m2. En plus de cela, nous avons la possibilité de couvrir le bâtiment communal et cela représente 110 m2. C'est une part qui n'est pas négligeable mais pas essentielle dans le projet communal. Cela ne représente même pas le 10% du projet communal. La Municipalité est d'avis que le critère esthétique l'emporte sur le critère environnemental. On estime que cela ne vaut pas la peine de gâcher le bâtiment de l'architecte de Buchillon M. François Perrelet. Je recommande donc au Conseil communal d'accepter le Préavis tel que présenté.

M. Andreia Uffer : J'aimerais exposer une opinion politique et si possible de ne pas être invectiver à la sortie du Conseil communal. Je pense qu'il n'y a pas d'urgence pour ces travaux. Si l'on a un recul de trois mois jusqu'à la prochaine séance de mars, cela ne va rien changer. Pour information, le Palais fédéral est truffé de panneaux solaires. Le sujet que M. Beat Schmied aborde est le sujet de mon Postulat, qui viendra au point suivant de l'ordre du jour. J'aimerais apporter néanmoins quelques compléments. Sur les toits de notre administration communale, on a un grand pan sud, un est et un ouest. C'est très bien car on est en central d'énergie maximal car on rallonge la production toute la journée et pendant toutes les saisons. Cela provient du site du Département fédéral des transports de l'énergie et de la communication. Leur site répertorie tous les toits de Suisse. Cela permet de donner la quantité d'énergie à retirer avec trois variantes, une minimal, une moyenne et une maximale. Pour le bâtiment communal, la variante moyenne permet une production de 30'000 kWh par an. Cela fournit de l'énergie pour dix voitures qui rouleraient pendant 22'000 km et c'est un puit de pétrole. Aujourd'hui, je ne peux pas admettre qu'on fasse l'impasse lors de la rénovation d'un bâtiment. Il faut mettre des panneaux solaires où on peut créer de l'énergie propre. Je vous recommande ce que la Commission d'urbanisme propose, soit le report de ce Préavis. Pour trois raisons : pour la quantité d'énergie à créer, pour que cela serve d'exemple et afin d'utiliser notre propre production d'énergie. Pour les générations futures, je ne peux pas accepter que l'on construise un bâtiment neuf ou que l'on rénove un bâtiment qui se prête à une production d'énergie, sans penser à l'énergie solaire.

M. Dominique Pioletti : Il me semble qu'il existe des tuiles qui incorporent des panneaux solaires ?

M. Patrick de Preux : Ce sont des tuiles Tesla mais qui correspondent aux standards américains et ne sont pas si puissantes sur le plan énergétique. J'ai un avis diamétralement opposé à M. Andreia Uffer. Je suis navré mais je pense que ce serait esthétiquement

catastrophique de recouvrir cette toiture basse pour gagner quelques kWh. Pour une communauté publique ce n'est pas un intérêt de savoir si on va utiliser l'électricité qu'on produit, car ce qui est intéressant c'est produire de l'électricité, car on ne cherche pas forcément à faire des économies. Les panneaux nous permettent de produire une électricité qui sera utilisée par la communauté comme Aubonne ou ailleurs. Mais ce qui est important c'est de faire un bilan énergétique, or les 110 m2 de toit que l'on veut recouvrir, n'est pas une bonne idée. D'ailleurs, les panneaux solaires du Palais fédéral ne sont pas visibles. Je suis désolé mais je trouve que les panneaux sont totalement inesthétiques. Par contre, je pense que c'est urgent de refaire l'isolation de ces bâtiments, notamment pour ceux qui y habitent.

M. Max Giarré : En complément, la consommation électrique des annexes représente un montant de CHF 150.- par mois en énergie. Donc est-ce que ça en vaut la peine ? Je ne le pense pas.

M. Andreia Uffer : Je peux le confirmer, la deuxième voiture électrique que j'utilise, consomme 13,7 kWh au 100 km. Si un jour, la commune possède des voitures utilitaires électriques, il serait idéal de pouvoir produire l'électricité localement. Si on arrive à avoir de l'énergie rapide grâce au soleil, pourquoi ne pas en profiter ? Sur le toit du restaurant de l'Accent, construit récemment, je trouve cela suffisamment esthétique. On va vers une prochaine génération pour qui ce sera esthétique et évident. Il faudrait faire un calcul pour savoir ce dont la Commune a besoin en énergie pour ce bâtiment. C'est mon avis et je ne le changerai pas.

M. Julien Vuillet : Quand Notre-Dame a été construite, on a crié au scandale, pareil pour le Golden Gate et la Tour Eiffel. L'esthétique est une notion qui date depuis longtemps. Mais elle ne doit pas primer sur l'énergie, il faut penser au futur et en ce sens j'appuie M. Andreia Uffer.

M. Robert Arn : Si la Commune entreprend, comme elle va le faire, un projet avec 1200 m2 de panneaux, je crois que l'exemple que l'on va donner, l'action que l'on va faire en faveur de l'environnement, personne ne pourra le contester. Je reviens sur la notion d'esthétique car la Commission d'urbanisme est aussi sensible à cet argument puisqu'elle a demandé de rallonger l'avant-toit du hangar et de modifier les encadrements de fenêtres. La question d'esthétique n'est donc pas négligeable. Je trouve dommage de sacrifier l'esthétique du bâtiment communal pour à peine 10% de consommation. Il n'y a rien de plus mobile que l'électricité. Si l'électricité est produite juste derrière, sur le collège ou le préau, on pourra l'utiliser pour le bâtiment communal. On produira beaucoup plus que ce dont on a besoin avec le projet de la Municipalité.

M. Louis de Montpellier : Nous avons réalisé avec le projet Luna quelque chose de relativement harmonieux avec l'architecture générale du village. Il faut maintenir cela à l'esprit. Si la Municipalité propose un plan énergétique solide, on pourrait réussir à avoir un bon compromis en respectant ainsi l'esthétique du village.

M. Daniel Calabrese : Je suis du même avis que M. Louis de Montpellier. Dans tous les projets il faut trouver un consensus. Aujourd'hui, ce qui compte c'est l'efficacité, donc si le plan général est plus efficace que la pose de panneaux solaires sur un immeuble, il faut le privilégier. Dans tous les budgets à voter, au-delà de l'esthétique et des considérations personnelles, il faut considérer ce qui est efficace. Selon moi le consensus est le suivant : est-ce que le plan dont parle la Municipalité amène à une meilleure efficacité énergétique que la pose de panneaux sur la salle communale ?

M. Beat Schmied : Je reviens sur les panneaux solaires. La marque Tesla fabrique déjà des tuiles solaires. En Europe, il existe des dizaines de *start-up*, donc dans dix ans tous les éléments

de construction seront des capteurs de soleil. Mais aujourd'hui, les panneaux solaires posés sont visibles de loin et malheureusement ce n'est vraiment pas joli.

M. Pascal Mercier : J'ai une question qui ne concerne pas les panneaux solaires. J'aimerais avoir une précision concernant ce Préavis. Je pense que le Municipal des finances pourra me dire si dans ce Préavis ainsi que dans le précédent, on parle éventuellement d'un financement à travers un endettement ? J'aurais voulu savoir notre situation par rapport à l'endettement actuel et au plafond d'endettement maximum. Où en est-on ? A-t-on la capacité d'avoir encore un prêt supplémentaire de CHF 1'200'000.- ? Et avec l'autre projet, on a un montant total de CHF 2'400'000.-. Si l'on doit faire appel à un emprunt jusqu'où pourrait-on aller ?

M. Jean-Pierre Mitard : Comme cela a été souligné par la Commission des finances, le choix du financement par la trésorerie de l'un des deux projets, celui du hangar et celui-ci, sont assurément possible. Le deuxième élément que je souhaite souligner, ainsi que la Commission, c'est que l'endettement de la partie des actifs administratifs est aujourd'hui égal à zéro, puisque l'endettement de la Commune est celui qui découle d'Etoy-Sud et de Luna. Tous ces éléments ensemble vont dans ce sens : considérer qu'un endettement d'un million du patrimoine administratif est tout à fait acceptable avec les garanties financières.

M. Robert Arn : Il faut distinguer l'endettement lié aux immeubles de rendement et l'endettement administratif, qui peut être plus problématique mais qui pour notre Commune est bas.

M. Daniel Calabrese : Cette question financière est intéressante. Quand on parle d'investissement à long terme, il est aussi important de parler de financement à long terme. La Commission des finances a d'ailleurs conclu en disant que la Commune a les disponibilités nécessaires. Je trouve qu'il est important de faire un *cash-flow* à plus long terme, sur plusieurs années. Aujourd'hui, on le verra dans le budget, mais on est proche de 100% de prélèvement sur l'impôt des personnes physiques et des personnes morales par la péréquation financière, donc pas de génération de cash par l'impôt. On gagne CHF 500'000.- sur les immeubles, ce montant représente la liquidité. Ce soir nous allons voter sur deux fois CHF 1'200'000.-, et l'on dit qu'on est liquide jusqu'à la fin de l'année. Donc il faut toujours comparer les investissements à long terme avec les financements à long terme, même si aujourd'hui notre capacité est excellente pour une commune. Je pense qu'on ne peut pas conclure en disant que le taux d'endettement dépend de la valeur des immeubles et de ce fait qu'il n'augmente pas. La liquidité pourrait poser problème, surtout avec la péréquation financière qui ne nous laisse pratiquement plus aucun revenu d'impôts. Notre *cash* est alimenté par Etoy-Sud et Luna uniquement. Dans le futur, que ce soit pour les commissions ou les préavis municipaux, il faudrait toujours amener, comme déjà évoqué en Commission de gestion, cette notion de *cash-flow* pour que l'on voit au-delà d'une année.

M. Jean-Pierre Mitard : Premier point : Etoy-Sud et Luna génèrent un profit favorable, comptablement parlant d'environ CHF 500'000.-. Notamment en termes de *cash-flow*. Il s'agit d'ajouter presque CHF 600'000.- qui vont dans le fond de renouvellement. Deuxième point : pour aller au bout de la question de M. Pascal Mercier, vous souvenez-vous que l'une des premières décisions prises par le Conseil communal en début de législature était le plafond d'endettement ? Ce plafond pour la Commune de Buchillon est autorisé à une hauteur de CHF 35 millions. C'est ce que nous avions décidé avec le Préavis N° 10/2016 pour la période 2017-2021. Cela correspond aux engagements d'endettement effectif pour Etoy-Sud et pour Luna. Pour le reste, c'était des investissements envisagés dans les domaines dont nous parlons ici, ainsi que dans les réserves. Techniquement et légalement parlant nous sommes donc largement dans la fourchette.

M. Andreia Uffer : Je reviens sur le sujet des panneaux solaires et sur le *micro-grid* proposé par la Municipalité. C'est un nouveau préavis et l'on doit réfléchir où l'on va. Est-ce que la Commune d'Etoy sera d'accord ? Comment sera le collège dans cinq ans ? On réfléchit sur un préavis et on décide de donner des fonds pour une rénovation, sans mettre des panneaux thermiques sur la partie ouest, alors que c'est la première chose à faire en matière d'énergie. Je maintiens ma position, si la Municipalité refuse les panneaux solaires sur les bâtiments communaux, je suis prêt à voter contre le Préavis. Si la Municipalité après étude, veut savoir ce dont a besoin notre Commune et si elle est prête à revoir sa copie, alors je voterai pour le renvoi du Préavis, afin que cette étude soit menée.

M. Robert Arn : On a parlé de *micro-grid*, qui est l'une des variantes envisagées. On s'aperçoit que ça va être compliqué car cela nécessite que les différents pourvoyeurs d'électricité, tel que la SEFA et la Romande Énergie se mettent d'accord, ce qui est pratiquement impossible. Donc le *micro-grid* est un problème, et ce n'est pas du tout sûr qu'on y arrive. C'est juste une explication qui permet, dans le fond, de consommer notre propre énergie. Cela consisterait à raccorder ensemble tous nos bâtiments, y compris Luna et Etoy-Sud. A ce stade, on consommerait notre propre énergie. Mais cela va être très difficile. On ne va pas y renoncer, mais en tout cas, c'est mal parti. Ensuite, il y a la solution évoquée par M. Patrick de Preux, où l'on prête nos toits à une entreprise électrique qui produirait de l'énergie que l'on consomme. On s'occupe de cela depuis un moment, c'est M. Max Giarré qui est en charge de ce dossier. On arrivera assez rapidement à une solution mais pour le moment on met l'accent sur nos grandes surfaces de toiture et l'on ne veut vraiment pas gâter le toit du bâtiment communal.

M. Max Giarré : La nouvelle approche pourrait être participative. C'est-à-dire pour des personnes qui aimeraient consommer du courant solaire, mais qui ne veulent pas de panneaux pour des raisons esthétiques ou parce que l'orientation de leur maison ne le leur permet pas. Ces personnes pourraient alors investir en termes de panneaux solaires mais se trouvant ailleurs que chez eux. Les pourvoyeurs d'électricité fourniraient de l'énergie solaire injecté à un endroit mais consommé ailleurs. C'est plus flexible que le câblage avec un *grid* qui pose des problèmes comme évoqués avant. C'est le cas participatif, le choix d'investir soi-même ou pas, c'est une variante de plus en plus demandée.

M. Lawrence Breitling : J'aimerais rappeler que la Commission d'urbanisme essaie de s'assurer que les choix faits et les décisions prises soient réalistes et objectives. Or avec ce Préavis on constate que l'unique raison est esthétique et l'esthétisme fait énormément débat. La Commission trouve qu'il est péjoratif pour le futur d'utiliser comme seul argument l'esthétique. Il est vrai que pour le hangar, la Commission s'appuie sur des arguments esthétiques pour rallonger les avant-toits, mais ce n'est pas le cas des solutions qui sont proposées pour le bâtiment communal. Il y a des solutions pour faire en sorte qu'une chose soit esthétique mais elle doit être également favorable énergétiquement. Pour prendre une décision il faut peser tous les intérêts, que ce soit esthétiques, écologiques ou économiques. Mais pas uniquement le critère esthétique. Si après une étude, par laquelle on reçoit des données scientifiques, on pourra alors se rendre compte quelle est la réelle dimension des choses à faire.

M. Robert Arn : L'énergie la moins chère et celle que l'on ne consomme pas. L'essentiel du montant de CHF 1'200'000.- qui va être dépensé est destiné à la rénovation, à l'isolation de la toiture et des façades et pour le remplacement du chauffage. Le geste et l'étude énergétique sont quand même importants. Finalement, la question des panneaux solaires sur la toiture du bâtiment communal est relativement secondaire sur l'ensemble du projet. Si dans quelques années on a des solutions qui sont différentes et esthétiques, comme imiter un toit en

photovoltaïque, on le fera. Mais pour l'instant, ce n'est pas nécessaire. Sur le plan d'énergétique, sur ce projet on fait un progrès considérable et c'est l'essentiel.

M. Jean Gnägi : La Commission ne conteste pas la volonté de la Municipalité de rénover le bâtiment communal, d'en améliorer l'isolation et de maintenir son esthétique. L'isolation extérieure semble être une bonne solution et permet de maintenir l'esthétique du bâtiment. La question est de coordonner cela avec des propositions de panneaux photovoltaïques, j'aurais également aimé que ce soit fait pour le hangar. On pourra bien sûr revenir dessus, mais c'est dommage surtout en sachant que la toiture sera refaite.

M. Andreia Uffer : Il est également prévu d'acheter des nouvelles vieilles tuiles pour remplacer celles qui seront cassées pendant la rénovation. Je trouve cela aberrant, alors qu'il suffirait de poser quelques mètres carrés de panneaux solaires pour les remplacer.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion.

Mme Annabel Pulcrano : Nous allons d'abord voter sur le renvoi du Préavis et je rappelle que si le renvoi est accepté il n'y aura pas de vote sur le Préavis.

La Présidente passe au vote.

Mme Annabel Pulcrano : Le renvoi du Préavis n'est pas pris en compte avec 10 voix contre, 7 voix pour et 4 abstentions.

Le Conseil communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal n°6/2020 relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, demande de crédit de CHF 1'250'000.-
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 13 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions :

1. d'approuver le Préavis n°6/2020 tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'250'000.- destiné à financer les travaux de rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, sis Rue Roger de Lessert 12 et 14 ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités de la Commune, ou cas échéant, d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ;
4. d'amortir ce montant en une fois sur le fonds de réserve.

8 bis. Postulat proposé par M. Andreia Uffer

Présentation et lecture du Postulat par M. Andreia Uffer, en pièce jointe au présent procès-verbal.

La Présidente ouvre la discussion sur le Postulat.

Postulat

Conseil communal de Buchillon du 1er décembre 2020

Postulat pour une étude exhaustives du besoin énergétique et du potentiel de production d'énergie de la commune de Buchillon.
Présenté en séance de Conseil Communal à Buchillon le 01.12.2020 par Andreia Uffer, conseiller communal.

Par ce postulat la demande est faite à la Municipalité de Buchillon de présenter une analyse complète des besoins énergétiques de notre commune ainsi que du potentiel de production d'énergie, en particulier solaire photovoltaïque et thermique, sur les propriétés communales. Cette étude présentera également les conditions proposées pour le transport depuis le lieu de production au lieu de consommation de cette énergie par les distributeurs potentiels (Romande énergie ou Sefa), ainsi qu'un concept de réalisation.
Le Conseil Communal demande que cette analyse soit faite en amont de la réalisation de tout projet de construction ou de rénovation de biens communaux, non-encore décidé par le Conseil.

Buchillon, le 2 décembre 2020

Andreia Uffer
Conseiller Communal

M. Dominique Pioletti : Qu'entendez-vous par analyse complète des besoins énergétiques ? Cela concerne aussi les privés ?

M. Andreia Uffer : Sur le site internet du canton de Vaud vous trouverez des exemples de réalisations de concept énergétique pour certaines communes. C'est un rapport qui consiste à montrer ce qui est globalement consommé en énergie dans un village. Ensuite, il y a un développement des potentiels économiques donc certains villages auront plus de potentiel pour les énergies éoliennes et d'autres pour le photovoltaïque. Ce bilan aurait dû avoir lieu avant de projeter les bâtiments et leur typologie en matière d'énergie. Je n'ai pas assez de précisions sur ces calculs, mais si on calculait toute l'énergie consommée dans notre village, il faudrait bien plus que tous les toits des maisons de notre village avec des panneaux pour produire toute l'énergie dont on a besoin. Je reviens sur les possibilités que l'on a aujourd'hui et c'est une réflexion pour l'avenir.

M. Louis de Montpellier : Je trouve que c'est une bonne idée et je suis favorable à une étude énergétique. Mais ces études montrent un besoin à un moment donné. Elles devront être fait en amont d'un projet et il ne faut pas non plus se bloquer avec cela en se mettant dans un corset.

M. Robert Arn : Si ce Postulat est adopté tel quel, tous les projets que l'on vient de voter seront bloqués. Les projets que l'on conduit sont bons en matière énergétique, on isole et on utilise de l'énergie géothermique. La seule chose qui ne serait peut-être pas bonne, c'est le bâtiment communal, où on ne veut pas mettre de panneaux solaires. Voulez-vous bloquer ce que vous venez de voter, en adoptant ce Postulat ? Je suis un peu choqué par ce dernier qui vient démolir ce que l'on a voté.

M. Andreia Uffer : Je veux que l'on réfléchisse sur le Préavis de la grange. Vous-même vous avez dit qu'il y avait cette réflexion à faire. Le Postulat ne vous oblige pas à faire ce que recommande le spécialiste qui viendra vous conseiller. Vous aurez simplement un état des lieux qui permettrait d'établir les racines d'une politique future. Et peut-être qu'entre-temps la Municipalité va y réfléchir, mais ça ne bloque pas les projets, car d'ici que l'on commence le projet des bâtiments administratifs cette étude sera faite.

M. Robert Arn : La Municipalité est déjà engagée à aller vers ce qu'il se fait de mieux sur la question d'économie énergétique et la volonté d'utiliser des panneaux solaires. Je ne connais pas les délais pour réaliser cette étude, mais ça peut prendre des mois supplémentaires pour qu'elle aboutisse. Si l'on doit attendre ce délai avant de faire ce qui a été voté ce soir, je trouve que ce n'est pas une bonne idée. Il faudrait au moins que dans ce Postulat on fasse exception de ce qui a été voté aujourd'hui.

M. Beat Schmied : Je trouve que si l'on vote sur ce Postulat ce soir c'est mal fait. Il n'est pas détaillé et ce n'est pas un vrai Postulat. On devrait demander à la Municipalité, combien ça coûte de faire une pareille étude et combien de temps ça prend ? Après nous aurons des chiffres sur lesquels se baser.

Mme Annabel Pulcrano : Ce que l'on demande ce soir c'est de voter sur la prise en considération du Postulat, puis la Municipalité sera invitée à l'étudier.

M. Andreia Uffer : J'ai écrit ce Postulat plus tôt dans la soirée. Je n'ai pas envie de faire une manœuvre antidémocratique pour saboter ce que le Conseil communal vient de décider. Selon moi, on peut dans le Postulat enlever le mot « actuel ».

M. Jean-Pierre Mitard : Il faudrait presque mettre la phrase suivante « tous projets non encore décidés par le Conseil communal ».

M. Geoffroy Ganshof : Je suis tout à fait d'accord avec l'idée qui est excellente. Même s'il y a un certain désaccord, on veut tous aller dans la même direction mais je pense qu'il faut reformuler ce postulat et attendre qu'il soit plus complet.

M. Andreia Uffer : Je suis prêt à enlever le mot « actuel » du Postulat si c'est pour le bien des projets futurs. Mais ce n'est pas à moi postulant de vous dire combien coûtera cette étude. En revanche, d'autres communes ont reçu CHF 10'000.- de subventions pour mener l'étude et elles ont payé en moyenne CHF 10'000.- supplémentaires. Je ne demande pas avec précision de faire l'étude du Canton de Vaud, mais simplement qu'on aille relever les compteurs et demander aux services industriels qu'est-ce qu'il y a comme énergie à Buchillon. On fera des calculs qui nous permettront de savoir ce que l'on peut produire sur les toits de notre Commune.

M. Robert Arn : Cela fera de toute façon partie de l'étude sur les panneaux solaires que nous sommes en train de conduire.

M. Patrick de Preux : Il est bien clair que ce Postulat ne bloque pas la mise en œuvre des chantiers qui ont été votés ce soir ?

M. Andreia Uffer : Non, ce serait pour les projets non encore décidés par le Conseil communal. Je propose de modifier comme tel : le Conseil communal demande que cette analyse soit faite en amont de la réalisation de tout projet de construction et de rénovation de biens communaux non encore décidés par le Conseil communal. S'il est accepté comme tel, je le referai et le signerai à nouveau.

M. Louis de Montpellier : Est-ce que la Municipalité a d'autres projets de construction, de rénovation ou de création de biens communaux que ceux présentés ce soir ? Afin que l'on ne se bloque pas sur des projets futurs car si c'est le cas je trouve que l'étude approfondie ne serait pas une bonne stratégie.

M. Robert Arn : Non, il n'y a pas d'autres projets nécessitant l'accord du Conseil communal.

M. Dominique Pioletti : Je me demande ce qui peut être fait avec cette analyse car c'est une dynamique qui doit être mise à jour ? Il va falloir refaire cette étude régulièrement.

M. Andreia Uffer : Je ne sais pas, il s'agit d'une photographie. Je pense que cette photographie est dépendante de l'évolution de la démographie du village. C'est une étude qu'il faut présenter en amont de ce que nous sommes en train de faire. C'est une photographie qui permet à la Municipalité et au Conseil communal de savoir où l'on se situe en production énergétique. Dans ma vision plus on est autonome énergétiquement au niveau cantonal et fédéral mieux ce sera pour l'avenir.

M. Jean Gnägi : Pour répondre également à M. Dominique Pioletti, il y a une analogie avec une étude globale de notre réseau d'eau que nous avions mené et qui avait répondu à nos besoins futurs. C'est une étude que l'on fait de temps en temps.

M. Beat Schmied : Nous sommes tous d'accord qu'il faut faire quelque chose avec cette énergie et la Municipalité est d'ailleurs en train de le faire. Selon moi ce Postulat est ridicule.

M. Daniel Calabrese : Pour faire un parallèle avec ce qui se passe dans l'économie privée. Quand une multinationale fait plusieurs études énergétiques, sur son bilan carbone ou sur ce qu'elle consomme, elle va en tirer des conclusions et des règles pour le futur. L'étude énergétique permet de donner des directions à une entreprise et après chaque fois que l'exécutif dans une commune en voit l'intérêt, il peut utiliser cette étude exhaustive selon ses besoins énergétiques et du potentiel de production. Si cette étude est bien faite, après ce sont des réflexes pour la prise de décision pour l'exécutif. C'est comme ça que se passe au niveau des grandes entreprises qui ont aujourd'hui toutes des chartes qui leur permettent de prendre des décisions, basées sur leur bilan énergétique. A mon avis, c'est toujours dangereux de poser des contraintes, il vaut mieux partir avec l'idée de remplir la mission qui a été proposée. La législature suivante utilisera aussi cette étude et ce potentiel de production.

M. Jean Gnägi : Pour illustrer l'intérêt, si on avait fait cette étude on ne chaufferait probablement pas la salle de gymnastique et Etoy-Sud au gaz.

M. Robert Arn : J'aimerais préciser quant au Postulat le terme de « constructions communales ». Ce sont les bâtiments communaux propriétés de la Commune ?

M. Andreia Uffer : Oui, on peut le préciser. La Municipalité ne peut pas forcer les privés à poser des panneaux solaires.

M. Robert Arn : Ce sont donc les propriétés communales.

M. Patrick de Preux : Si je comprends bien, c'est uniquement la consommation de la Commune par rapport aux biens communaux ? On ne s'occupe pas des particuliers ?

M. Andreia Uffer : Pas au niveau de la consommation.

M. Patrick de Preux : Donc c'est uniquement administratif ? Est-ce que Etoy-Sud qui est un bâtiment en quelque sorte privé, en fait partie ?

M. Andreia Uffer : Oui, au niveau de la production. Au niveau de la consommation c'est Etoy. Les habitants d'Etoy-Sud consomment à Etoy. Les possibilités de production c'est ce que la Municipalité peut décider, par exemple dans 30 ans de refaire la toiture d'Etoy-Sud et y poser des panneaux solaires.

M. Patrick de Preux : C'est intéressant mais cela pose pas mal de problèmes. La politique d'aujourd'hui va tout à fait dans un autre sens. Dans le sens, qu'aujourd'hui on recherche des bâtiments qui ne font pas forcément partie de la propriété de la Commune, mais qui pourraient, le cas échéant servir à produire de l'énergie, et dont la construction serait financée notamment par la Commune ou les particuliers. C'est ce dont parlait précédemment M. Max Giarré. C'est un concept qui est en train d'arriver car l'on s'aperçoit qu'il est beaucoup plus efficace. Peut-être que le magasin Hornbach n'a pas envie de mettre des panneaux solaires sur ses toits à cause du coût de pose par rapport à leur consommation. En revanche, si l'on dit à Hornbach de mettre ses toits à disposition pour la production d'énergie, cela fait partie d'un concept de production qui peut être intéressant et qui n'englobe pas forcément les bâtiments communaux. En réalité, le seul intérêt réel est de savoir ce que l'on consomme et ce que nous produisons de manière photovoltaïque. Mais le fait de dire que c'est exhaustif de les poser sur les bâtiments communaux ce n'est pas forcément bien. On peut trouver des solutions ailleurs et c'est dans ce sens-là qu'il faut aller. Car pour les communes on ne pourra pas uniquement trouver des solutions sur les bâtiments propriétés de la commune. Il faudra aller ailleurs, sur les toits, qui ne sont pas forcément propriété des communautés publiques, mais qui, en réalité, peuvent

s'avérer drastiques. Est-ce qu'on doit réellement se baser uniquement sur ça ou est-ce qu'il faudrait se concentrer sur la consommation ? Deuxième point, cette étude présenterait également les conditions proposées pour les transports, depuis le lieu de production. Mais ça, encore une fois, c'est une politique qui est bientôt dépassée, l'idée de dire que l'on est une petite communauté qui fabrique sa propre électricité qu'on consomme nous-mêmes. Ce n'est pas ça qui est intéressant aujourd'hui, mais c'est plutôt de savoir ce qu'on consomme et comment on peut faire pour produire où que ce soit pour que finalement le bilan énergétique soit équilibré. Et si l'on n'a pas assez de toits, on s'orientera vers Etoy, par exemple avec les toits d'Hornbach pour poser des panneaux. Cela fait partie d'une étape énergétique et c'est cela à mon sens l'avenir.

M. Andreia Uffer : Cela va plus loin que ce que je demande. L'autorité politique ici, elle se base sur ses toits. Combien arrive-t-elle à produire pour ce qui est consommé totalement en électricité à Buchillon ? L'étude qui a été commandée par les autres communes amènent aussi d'autres renseignements.

M. Patrick de Preux : D'où la question, pourquoi le transport depuis le lieu de production ? Et faire un petit réseau n'est pas ce qu'il y a de mieux.

M. Andreia Uffer : La question partait du Préavis où l'on se demandait combien va coûter de produire l'énergie depuis la grange et de l'utiliser ici ?

M. Jean Gnägi : Il y a deux niveaux, l'approvisionnement global et les finances communales. Quand on produit soi-même l'énergie valant 22 centimes, quand on la rend au réseau, on la vend à 6 centimes. Donc ce sont deux aspects, d'une part il faut veiller à l'approvisionnement électrique du pays, mais d'autre part, il faut veiller à produire un maximum d'électricité que la Commune utilise et précisément pour les bâtiments communaux. Pour le deuxième aspect, effectivement il y a une notion de transport de l'énergie et de discussion avec le fournisseur d'électricité, pour qu'il ne prenne pas l'électricité à 6 centimes et nous la revendre 500 mètres plus loin à 22 centimes.

M. Patrick de Preux : Nous avons déjà la réponse. C'est totalement marginal car si en réalité on doit faire une sorte de réseau interne ou c'est notre électricité, on la consommerait nous-même donc elle ne coûterait rien et mais par rapport à la possibilité de la construction de ce réseau, c'est complètement utopique. En plus, il y a des sociétés électriques sont toutes différentes. Donc je pense d'abord que le coût énergétique, même s'il est important dans la Commune il ne l'est pas autant. Donc l'on va déjà réduire cette consommation grâce à l'isolation de nos bâtiments et en n'achetant plus de mazout comme on le fait maintenant. M. Max Giarré est au courant de cela.

M. Max Giarré : Oui tout à fait, d'ailleurs on est parti de l'exemple, on a trois bâtiments, on pose des panneaux et l'on voit ce que l'on produit n'est pas intéressant. Si l'on devient producteur d'énergie il ne faut pas oublier que le coût du câblage est notamment cher et compliqué.
On est dans une approche aujourd'hui, pour aller plus loin dans cette notion je produis du courant n'importe où et je l'injecte ailleurs. La Suisse achète bien du courant à la Finlande. C'est le principe d'utiliser d'autres toits pour avoir de l'énergie. Les habitants de Buchillon pourraient être approchés pour savoir qui veut acheter un certain nombre de m2 de panneaux solaires pour sa consommation. C'est dans ce sens-là que l'on est en train d'aller.

M. Lawrence Breitling : Au vu du temps de discussion que l'on a sur ce sujet, cela veut dire que la population de Buchillon a encore des interrogations. Je pense que ce Postulat modifié va dans cette direction et ceci afin de mettre les choses noir sur blanc. Au moins avec cette étude

on aurait, comme un budget annuel que l'on vote chaque année, une base de discussion avec des données sur les quelles s'appuyer.

M. Andreia Uffer : Je vois avec satisfaction que la Municipalité a déjà bien avancé avec le volet concept de réalisation. Mais il y a un autre volet qui est intéressant, c'est qu'est-ce que l'on utilise en énergie et combien ?

M. Patrick de Preux : C'est la raison pour laquelle que si au pire ce Postulat n'est pas corrigé et passe, il sera sérieusement contraignant. Et s'il est corrigé, il est parfaitement inutile.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur la prise en considération du Postulat.

Le Postulat est refusé par une majorité de 13 voix contre, 7 voix pour et 1 abstention.

8. Préavis n°8/2020 relatif au budget 2021

Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Gian Dorta.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Daniel Calabrese : *Je remercie la commission des finances pour son rapport complet et j'ai quelques commentaires à ajouter. Premier point, si on parle de charges péréquatives totales, ce n'est pas tout à fait exact car les CHF 5'073'400.- mentionnés représentent que la péréquation financière plus la facture sociale, alors que la péréquation péréquative totale inclut aussi la réforme policière.* Deuxième point, quand on le lit la deuxième page, elle est très difficile à comprendre et personnellement je ne l'ai pas comprise à la première lecture. Ce serait alors intéressant de schématiser le sujet avec des chiffres, comme l'a fait d'ailleurs M. Mitard dans la partie des services financiers. Ma proposition lorsqu'on a des sujets aussi complexes, même après la cinquième année de législature où l'on commence à mieux comprendre, c'est de les illustrer. On pourrait l'expliquer d'une manière plus facile avec des tableaux et des chiffres. Ceci en partant de l'impôt collecté, de l'impôt sur les revenus des personnes morales et pour tous les impôts en considération dans la péréquation. En expliquant par exemple, que le point d'impôt moyen cantonal est de 45 et qu'à Buchillon il est de 90, donc environ le double. Ensuite, qu'est-ce que l'écrêtage ? C'est le moyen de lisser cette différence parce qu'on est une commune à forte capacité financière. Puis qu'est-ce que vaut l'écrêtage ? Et bien il se calcule par paliers, on explique que cet impact est un montant d'environ CHF 600'000.-. J'essaie de vulgariser car c'est complexe. Si à la fin on n'amène pas le sujet avec un simple exemple chiffré, on ne peut pas tous bien comprendre. En revanche, si on dit que l'écrêtage à un coût d'environ CHF 600'000.-, que la péréquation dans le budget 2020 correspond presque à 100% de l'impôt, alors qu'en 2019 il était à 80% cela devient compréhensible. Donc d'une part le budget est prudent et d'autre part l'écrêtage est plus conséquent. C'est une proposition et tant pour les préavis des commissions que les préavis municipaux, j'invite à schématiser en chiffres lorsque le sujet est complexe. Autre point, c'est un budget donc ça a été fait avec beaucoup de prudence. Mais est-ce que la provision que l'on a au bilan dans le fonds de réserve d'un million suffira pour finir l'exercice 2021 ? Dans le budget 2020 on dit que l'on va utiliser cette provision à hauteur de CHF 589'000.-, ce qui n'est pas le cas, car dans le préavis municipal il est mentionné CHF 310'000.- au maximum. Donc est-ce les CHF 689'000.- dont on aura besoin en 2021 seront encore à disposition pour compenser la perte de l'exercice budgété ? Tout le dilemme porte sur la phrase de M. Mitard, à l'avant dernière ligne de la page 3 du préavis municipal, sous services financiers : « si ce

CONSEIL COMMUNAL
DE BUCHILLON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2020
Relatif à la rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, demande de crédit de CHF 1'250'000.-

Dans sa séance du 1er décembre 2020, le Conseil communal de Buchillon :

- vu le préavis municipal N°6/2020 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 13 oui, 6 avis contraires et 2 abstentions :

1. d'approuver le préavis 6/2020 tel que présenté ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'250'000.-destiné à financer les travaux de rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction, sis rue Roger de Lessert 12 et 14.

3. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités de la commune ou, cas échéant, d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ;

4. d'amortir ce montant en une fois sur le fonds de réserve.

CERTIFIE CONFORME

La Présidente :

A. Pulcrano

CONSEIL COMMUNAL * DE BUCHILLON *

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

S. Breitling

Buchillon, le 2 décembre 2020